

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'OFFRE DE FORMATION : *reprise de l'activité en 2000*

En 2000, les prestataires ayant exercé une activité de formation à titre principal dégagent un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros, supérieur à celui de l'année précédente. La reprise de l'activité, consécutive à une hausse de la demande des entreprises, a surtout profité aux prestataires du secteur privé à but lucratif. Ce secteur a été très réactif et a embauché plus de formateurs en 2000, notamment sur des emplois en contrats à durée déterminée. Les organismes les plus jeunes ont su exploiter l'amélioration de la conjoncture sur le marché de la formation

En 2000, comme en 1999, près de 7 500 organismes ont exercé, à titre principal, une activité de formation. Cette stabilité du nombre de dispensateurs de formation recouvre toutefois un développement de l'activité de l'offre de formation. Le chiffre d'affaires global dégagé, qui avait progressé de 1,8 à 2,6 milliards d'euros entre 1994 et 1999, passe ainsi à 2,7 milliards d'euros en 2000. Le nombre de stagiaires croît également : après une hausse de plus de 50 % entre 1994 et 1999, il augmente encore en 2000 de plus de 5 % (graphique 1). Plus de 4,6 millions de stagiaires ont été formés, ce qui représente 382 millions d'heures de formation. La durée moyenne des formations

qui avait tendance à diminuer, passant de 112 heures en 1994 à 78 heures en 1999, enregistre au contraire en 2000 une augmentation de près de 6 % pour atteindre presque 83 heures.

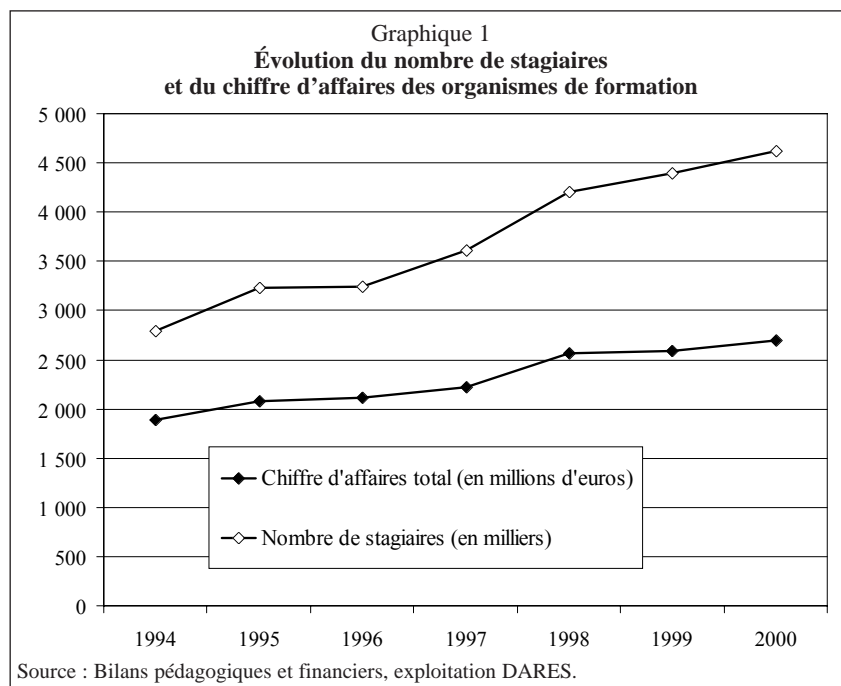
En 2000, les entreprises sont les principaux financeurs de la formation

En 2000, les entreprises ont dépensé plus pour la formation que les autres financeurs, que l'on considère les dépenses réalisées hors marché pour les formations en interne (+30 %, soit 1,2 milliard d'euros) ou celles réalisées sur le marché concurrentiel (+8,7 % pour les achats directs de formation et +10 % pour les achats indirects auprès des organismes collecteurs).

De leur côté, les administrations publiques, dont les financements représentent encore le tiers des ressources des organismes de formation, ont gelé les dépenses réalisées sur le marché concurrentiel (-0,1 %) et réduit celles réalisées hors marché (-13 %).

Hausse du chiffre d'affaires pour les prestataires individuels, le secteur privé lucratif et l'Éducation nationale

Les entreprises, les organismes collecteurs et les particuliers contribuent ensemble à plus de la moitié des ressources des prestataires de formation (55 %). L'augmentation des fonds provenant de ces financeurs (de 9 à 10 % chacun) fait donc plus que compenser la baisse des fonds provenant des pouvoirs publics ou résultant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation, de la vente d'outils pédagogiques ou encore de redevances pour concessions et brevets liés à la formation (tableau 1, colonnes



« autres organismes de formation » et « autres produits »).

La demande se porte en direction du secteur concurrentiel, dont les principaux commanditaires sont les entreprises, au détriment du secteur privé non lucratif. Le chiffre d'affaires du premier augmente de 6 %, alors que celui du second progresse très peu (+0,2 %). Les prestataires individuels et les organismes du secteur privé lucratif gagnent ainsi des parts de marché et dispensent un volume d'heures-stagiaires supérieurs respectivement de 30 et 40 % à celui de l'année précédente (tableau 2). Les organismes du secteur privé lucratif sont désormais aussi nombreux que ceux du secteur non lucratif (31 % du total). Les prestataires individuels, qui représentent déjà le tiers des organismes dispensateurs de formation, affichent cette année le taux de croissance démographique le plus élevé (+6 %) et enregistrent la plus grande hausse du chiffre d'affaire (+16 %). En 2000, même les Pouvoirs Publics, qui s'adressent toujours principalement au secteur privé à but non lucratif, ont augmenté leur demande auprès des prestataires

individuels et des organismes du secteur privé lucratif.

L'Éducation nationale a également bénéficié d'une hausse de ses ressources (de plus de 10 %) qui s'explique par un effort particulier des Pouvoirs Publics (+1,3 point des produits versés) et une demande plus importante des organismes collecteurs (+2,7 points).

Forte hausse des contrats à durée déterminée

En 2000, le marché de la formation a été très réactif à l'augmentation de la demande des entreprises. Le nombre de formateurs a dépassé 140 000, avec une forte hausse des emplois à durée déterminée (+40 %). Si le recours aux CDD diminue dans les secteurs public ou parapublic et privé à but non lucratif (respectivement de 7 et 13 points en un an), il augmente fortement dans le secteur à but lucratif (plus de 20 points en un an).

Les formateurs occasionnels salariés, dont la part a augmenté dans les organismes privés à but lucratif et diminué dans les autres,

Tableau 1
Répartition des montants reçus par les prestataires exerçant à titre principal, en 2000, selon leur statut

En pourcentage

Origine des montants reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2000/1999 (en %)
Statut des prestataires de formation								
Éducation nationale	9,3	10,4	19,9	15,7	4,6	13,0	13,2	10,2
AFPA (1).....	3,8	6,3	4,0	2,0	0,2	0,1	3,9	0,6
Autres établissements publics ou para-publics.....	0,9	1,6	3,4	3,1	3,0	3,3	2,2	-8,3
Organismes consulaires	1,0	2,2	1,5	2,0	0,4	2,5	1,4	3,1
Individuels	3,7	2,5	2,5	4,5	25,9	2,0	4,1	15,8
Privés à but lucratif	51,8	37,7	21,4	43,3	36,0	31,3	37,0	6,2
Privés à but non lucratif	29,6	39,5	47,4	29,4	29,9	47,8	38,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	4,0
<i>En pourcentage des financeurs</i> ..	36	15	33	4	5	7	100	
<i>Évolution 2000-1999</i>	8,7	10,0	-0,1	9,1	-2,1	-5,3	4,0	

(1) - Hors commande publique.

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

Tableau 2
Caractéristiques des organismes ayant comme activité principale la formation continue, selon leur statut, en 2000

En pourcentage

	Organismes	Évolution 2000/1999	Chiffre d'affaires	Évolution 2000/1999	Nombre de stagiaires	Évolution 2000/1999	Nombre d'heures-stagiaires	Évolution 2000/1999
Ensemble	7 485	-0,1	2 700	4,0	4 625	5,4	382 309	11,5
	(en nombre)		(en millions d'euros)		(en milliers)		(en milliers)	
Selon le statut (en %)								
Public et parapublic.....	6	0,7	21	5,9	14	6,2	22	5,4
Privé non lucratif.....	31	-6,9	38	0,1	35	3,1	32	-5,5
Privé lucratif	31	0,7	37	6,2	40	6,5	37	29,5
Individuels	32	6,4	4	15,8	10	8,4	9	39,9
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 euros.....	53	0,2	4	1,7	12	1,7	9	14,8
75 000 à 150 000 euros.....	12	-5,2	4	-5,5	7	4,7	7	48,1
150 000 à 750 000 euros.....	24	-0,1	24	0,0	26	-0,1	32	15,5
750 000 à 1 500 000 euros..	6	1,5	19	1,1	18	4,0	18	4,9
1 500 000 à 3 000 000 euros	3	12,9	19	16,3	17	15,1	15	8,2
Plus de 3 000 000 euros.....	2	-2,3	31	3,7	20	9,5	19	3,7
Selon l'année de déclaration (en %)								
Avant 1990	23	-3	51	3	44	4	47	5
Après 1989	77	1	49	5	56	7	53	18

(1) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaire doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique. Ils ne représentent toutefois que 3,8 % des prestataires et 0,7 % du chiffre d'affaires global. Ils sont majoritaires parmi les organismes réalisant moins de 75 000 euros de chiffre d'affaire et 60 % d'entre eux sont des prestataires individuels.

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

restent cependant fortement présents au sein du secteur public et parapublic où ils dispensent la moitié de leurs heures de formation. Le nombre d'emplois à durée indéterminée varie peu : leur hausse relative dans le secteur privé à but lucratif (passage de 28 % en 1999 à 46 % en 2000, soit +18 points) compense leur baisse dans le secteur privé à but non

lucratif (passage de 51 % en 1999 à 33 % en 2000, soit -18 points). En 2000, contrairement aux trois autres catégories de formateurs, la part de travailleurs indépendants n'augmente pas dans le secteur privé à but lucratif et même diminue dans le secteur privé en général. Ils sont plus nombreux à profiter de la croissance de la demande pour travailler en indivi-

duel. L'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée et de formateurs occasionnels salariés enregistrée en 2000 pose la question des statuts d'emploi sur le marché de la formation et de la réponse en urgence apportée à une hausse de la demande : la durée annuelle de travail des salariés en CDD est plus de deux fois inférieure à celle des salariés en CDI

Tableau 3
Caractéristiques des formateurs en 2000 en fonction du statut ou du chiffre d'affaires des prestataires exerçant à titre principal la formation

	Travailleurs indépendants		Salariés en CDI		Salariés en CDD		Formateurs occasionnels salariés		Ensemble	
	Nombre	Heures de formation dispensées	Nombre	Heures de formation dispensées	Nombre	Heures de formation dispensées	Nombre	Heures de formation dispensées	Nombre	Heures de formation dispensées
Ensemble	28 160	5 608 (en milliers)	32 650	22 666 (en milliers)	29 117	8 910 (en milliers)	52 297	3 450 (en milliers)	142 224	40 633 (en milliers)
Selon le statut (en %)										
Public et parapublic.....	8	6	19	22	25	39	51	49	30	26
Privé non lucratif.....	38	23	33	44	28	37	26	25	31	38
Privé lucratif.....	37	36	46	33	45	23	21	24	35	30
Individuels.....	16	35	1	2	1	1	1	2	4	6
Selon le chiffre d'affaires (en %)										
Moins de 75 000 euros.....	20	35	6	3	19	2	4	4	11	7
75 000 à 150 000 euros.....	6	10	4	6	3	3	3	5	4	6
150 000 à 750 000 euros.....	25	23	32	34	21	29	22	27	25	31
750 000 à 1 500 000 euros.....	14	9	23	18	28	24	27	26	23	19
1 500 000 à 3 000 000 euros.....	13	11	18	13	14	22	31	26	21	16
3 000 000 euros et plus.....	22	12	17	27	15	20	13	12	16	22

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

et celle des formateurs occasionnels près de six fois plus basse (tableau 3).

Hausse de la durée moyenne de formation

Entre 1999 et 2000, le nombre de stagiaires de niveau Bac ou Bac +2 a augmenté, profitant aux structures du secteur privé à but lucratif. Près de quatre stagiaires sur dix suivent des formations de niveau non référençable (ne correspondant pas à un diplôme particulier), le plus souvent dispensées dans les organismes privés à but lucratif. À l'opposé, le nombre de stagiaires suivant des formations de niveau CAP, BEP ou des formations de pré-qualification, qui s'adressent principalement aux structures privées à but non lucratif, n'a pas crû en nombre par rapport à l'année précédente (tableau 4).

Les salariés, qui représentent à eux seuls plus des deux tiers des stagiaires, se forment plus volontiers dans les organismes privés à

but lucratif. Les particuliers s'adressent toujours principalement aux organismes du secteur public ou parapublic et du secteur privé à but non lucratif mais réduisent en 2000 leur demande auprès de ces derniers au profit des prestataires individuels. Un demandeur d'emploi sur deux est toujours formé dans des structures privées à but non lucratif. Les autres stagiaires non salariés, deux fois plus nombreux que les particuliers, se formaient jusque-là principalement dans les structures privées à but lucratif ou individuelles. Ils s'adressent désormais plus fréquemment aux organismes privés à but non lucratif (tableau 4).

La durée moyenne de formation s'établit à 83 heures en 2000, contre 78 heures un an plus tôt, et retrouve presque son niveau de 1998. Elle progresse plus particulièrement pour les organismes du secteur privé à but lucratif (+20 %) et de manière plus prononcée encore pour les prestataires individuels (+29 %). Cette hausse est principalement imputa-

ble à l'augmentation des durées moyennes de formation des salariés et au déplacement de la demande du secteur privé à but non lucratif vers le secteur privé à but lucratif et vers les prestataires individuels.

En revanche, en 2000, la durée moyenne de formation diminue pour la deuxième année consécutive dans les organismes privés à but non lucratif et également dans les organismes publics et parapublics, même si elle reste, dans ces derniers, à un niveau bien supérieur à la moyenne (126 heures).

La hausse de la demande profite aux organismes de formation les plus récents

Les organismes déclarant les chiffres d'affaires les plus élevés (entre 1,5 et 3 millions d'euros ou supérieurs à 3 millions d'euros) totalisent la plus forte hausse des ressources (respectivement +16 et +4 %) et du nombre de stagiaires (respectivement +15 et +10 %). Mais si les premiers deviennent

Tableau 4
Répartition des stagiaires selon le statut des prestataires exerçant à titre principal la formation, en 2000

En pourcentage

Statut des prestataires \ Type de stagiaires	Niveau de formation						Statut			
	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau Bac +2	Niveau Bac	Niveau BEP, CAP	Niveau de fin de scolarité obligatoire	Niveau non référençable	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires
Public et parapublic .	5	14	21	31	8	9	11	24	34	12
But non lucratif	39	29	35	43	51	31	30	48	32	49
But lucratif.	42	41	37	20	36	49	48	23	26	26
Individuels.	14	16	7	5	5	11	11	5	8	13
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Évolution 2000/1999	-1,2	9,2	5,9	0,5	0,7	8,6	9,4	-0,9	-5,7	-3,4
<i>En %</i>	<i>10,6</i>	<i>10,1</i>	<i>11,1</i>	<i>18,8</i>	<i>5,2</i>	<i>44,2</i>	<i>68</i>	<i>18</i>	<i>4</i>	<i>10</i>

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

plus nombreux (+13 %) et embauchent plus de formateurs (+25 %), c'est le contraire pour les seconds (tableau 5). Les organismes déclarant annuellement moins de 75 000 euros de chiffre d'affaires ont beaucoup plus embauché, notamment en contrats à durée déterminée (+15 points). Ils représentent la moitié des organismes de formation et sont aussi parmi les plus représentés dans les secteurs en expansion : secteur privé lucratif et prestataires individuels (tableau 6).

Les organismes déclarant un chiffre d'affaires annuel compris entre 75 000 et 150 000 euros accusent la plus forte baisse de leur nombre et de leur chiffre d'affaires (-5 %). Ils embauchent moins relativement à l'an dernier mais fournissent un volume supérieur d'heures-stagiaire.

Les organismes dispensateurs de formation sont plutôt jeunes : les trois quarts d'entre eux ont

Tableau 5
Évolution du nombre de formateurs embauchés entre 1999 et 2000, selon le chiffre d'affaires des organismes de formation

En pourcentage

Chiffre d'affaires des organismes de formation	Évolution du nombre de formateurs embauchés entre 1999 et 2000
Moins de 75 000 euros	57
75 000 à 150 000 euros	-9
150 000 à 750 000 euros	-10
750 000 à 1 500 000 euros	25
1 500 000 à 3 000 000 euros	25
3 000 000 euros et plus	-4
Ensemble	10

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

moins de dix ans, mais ils ne réalisent que la moitié de l'activité financière et pédagogique. Il existe donc un noyau dur d'organismes plus anciens qui résistent à la concurrence des plus jeunes. Cependant, en 2000, ce sont les plus récents qui ont été les plus réactifs et qui ont su capter le plus de parts de marché : leur chiffre d'affaires augmente de 2 points de plus que les organismes de plus de dix ans, la croissance du nombre de stagiaires qu'ils forment est

plus rapide (+7 % contre +4 %) et celle du nombre d'heures-stagiaire qu'ils dispensent est plus de trois fois plus importante (18 % contre 5 %).

Les formations techniques et professionnelles relatives aux activités de services se développent

Les formations techniques et professionnelles relatives aux activités de services confirment

Tableau 6
Caractéristiques des organismes de formation selon leur statut et leur chiffre d'affaires en 2000

En %

Statut \ Chiffre d'affaires	Moins de 75 000 euros	75 000 à 150 000 euros	150 000 à 750 000 euros	750 000 à 1 500 000 euros	1 500 000 à 3 000 000 euros	Plus de 3 000 000 euros	Ensemble
Public et parapublic	6	2	31	33	21	7	100
Privé non lucratif	46	12	29	7	3	3	100
Privé lucratif	33	17	38	7	4	2	100
Individuel	87,6	8,6	3,5	0,2	0,1	0	100
Ensemble.....	53	12	24	6	3	2	100

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

leur première place. Elles concernent près de six stagiaires sur dix et la moitié des heures-stagiaire. À l'opposé, celles relatives aux activités de production continuent de décliner et passent sous la barre des 10 % de stagiaires formés. Le reste des stagiaires se répartit à parts presque égales entre les autres domaines disciplinaires et ceux relevant du développement personnel (tableau 7).

Les formations en langues vivantes, civilisations étrangères et régionales font leur apparition dans le palmarès des dix premières spécialités et prennent la place des formations en ressources humaines et gestion du personnel. La bureautique, le secrétariat et le développement des capacités comportementales et relationnelles affichent des durées moyennes bien plus importantes que l'an dernier, contrairement à l'informatique et aux formations générales (tableau 8).

Valérie FLACHAIRE

(DARES).

Tableau 7
Répartition des stagiaires et des heures-stagiaire selon les domaines de formation, en 2000

Code	Libellé du domaine	Stagiaires	Variation 2000-1999 (en point)	Heures-stagiaire	Variation 2000/1999 (en point)
	Non renseigné	1,4	-0,2	1,2	-0,3
1	Domaines disciplinaires.....	14,1	-0,1	15,2	-0,1
2	Domaines technico-professionnels de la production	9,9	-0,2	15,5	-0,2
3	Domaines technico-professionnels des services	58,1	0,9	49,5	1,8
4	Domaines du développement personnel.....	16,5	-0,4	18,6	-1,2
	Ensemble.....	100,0		100,0	
	En milliers.....	4 609		381 105	

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

Tableau 8
Les dix premières spécialités, en 2000

Code	Libellé de la spécialité	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne en heures
326	Informatique, traitement de l'information, transmissions.....	8,9	4,1	38
415	Développement des capacités d'orientation, insertion soc. et prof.	8,4	9,6	94
324	Secrétariat, bureautique	7,8	9,8	103
311	Transport, manutention, magasinage	6,0	4,7	65
100	Formations générales.....	5,3	5,3	82
312	Commerce, vente	5,0	7,3	121
344	Sécurité des biens et des personnes (y. c. hygiène).....	5,0	1,8	31
331	Santé	4,7	3,5	63
413	Développement des capacités comportementales et relationnelles	4,3	5,2	100
136	Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	3,5	3,2	76
	Ensemble des 10 premières spécialités en 2000.....	59,0	54,5	76

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

Encadré 1

L'OFFRE DE FORMATION EN 2000, ENSEMBLE DES PRESTATAIRES

En 2000, le nombre de prestataires, exerçant à titre principal ou à titre secondaire une activité de formation, diminue légèrement par rapport à l'année précédente (-2 %) pour atteindre près de 41 700.

Comme pour les prestataires exerçant à titre principal une activité de formation, le nombre total d'organismes diminue surtout dans le secteur privé à but non lucratif. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des organismes de formation évolue aussi à la hausse mais cette augmentation est moins nette pour l'ensemble des prestataires individuels (+3 %) que pour ceux exerçant à titre principal (+16 %). Inversement, dans le secteur privé lucratif, elle est plus nette pour l'ensemble des prestataires (+12 %) que pour ceux exerçant à titre principal (+6 %).

La croissance du nombre de stagiaires formés, observée pour les prestataires exerçant la formation à titre principal dans le secteur privé à but lucratif apparaît de façon plus flagrante lorsqu'on considère la totalité des organismes formateurs. Par contre, on ne retrouve pas pour ce secteur une hausse aussi importante du volume d'heures-stagiaire (+4 % contre +30 %).

La part des fonds en provenance de chaque type de financeurs change peu lorsqu'on considère la totalité des prestataires. Dans le secteur privé à but lucratif, l'ensemble des organismes a bénéficié d'une hausse de 13 % des fonds en provenance des entreprises. Alors que pour les prestataires exerçant à titre principal, l'augmentation des ressources n'est due qu'aux seules entreprises, OPCA et particuliers (les autres commanditaires versant moins que l'année précédente), pour l'ensemble des prestataires, cette hausse est aussi due à l'augmentation des contrats conclus avec d'autres organismes de formation. Par rapport à 1999, ces derniers rapportent 12 % de plus à l'ensemble des prestataires et 2 % de moins à ceux spécialisés sur la formation (tableaux 1, 2, 9 et 10).

Tableau 9
Caractéristiques des prestataires exerçant la formation à titre principal et secondaire selon le statut

En pourcentage

	Chiffre d'affaires en 2000	Évolution 2000/1999	Organismes en 2000	Évolution 2000/1999	Stagiaires en 2000	Évolution 2000/1999	Heures-stagiaires en 2000	Évolution 2000/1999
Ensemble	6 882,5 millions d'Euros	7	41 667 (nombre)	-2	12 972 (milliers)	4	920 924 (milliers)	2
Public et para public	17	5	3	-3	12	1	21	5
Privé non lucratif	32	0,4	26	-6	30	0,1	31	-3
Privé lucratif.....	46	12	44	-1	47	8	39	4
Individuel	5	3	26	0	11	3	9	3
Total.....	100	7	100	-2	100	4	100	2

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

Tableau 10
Origine des montants réalisés au titre de la FPC
par les organismes exerçant la formation à titre principal et secondaire selon le statut

En pourcentage

	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits au titre de la FC	Total	Évolution 2000/1999
Public et para public	10	18	27	26	12	14	17	+5
Privé non lucratif	22	33	49	30	23	38	32	+0,4
Privé lucratif.....	64	46	22	38	38	45	46	+12
Individuel	4	4	3	7	26	2	5	+3
Total.....	100	100	100	100	100	100	100	+7
En pourcentage des financeurs	41	14	26	6	6	7	100	
Évolution 2000/1999.....	+13	+10	-1	+4	+7	+3	+7	

Source : Bilans pédagogiques et financiers, exploitation DARES.

Encadré 2

MÉTHODOLOGIE

Les résultats portent sur les organismes ayant le code NAF 804C, c'est-à-dire ceux dont la formation est l'activité principale (formation des adultes et formation continue). En 1999, 7 500 organismes étaient concernés. Ce nombre était sous-estimé, sachant qu'un certain nombre d'organismes ne renseignaient pas leur code d'activité (environ 10 % chaque année). Ces organismes ont été repérés, et pour ceux d'entre eux qui déclarent plus de 5 millions de francs de chiffre d'affaires, une recherche manuelle a été effectuée dans le répertoire SIRENE pour leur attribuer un code d'activité (APE). En 1999, 32 codes APE 804C et 60 autres codes ont ainsi été récupérés.

En 2000, la même opération a été renouvelée et elle a permis de recodifier 34 codes APE 804C et 46 autres codes. Pour les organismes ayant un code APE 804C, cette opération a permis de récupérer 3 % du chiffre d'affaires, 2 % des stagiaires et 2 % des heures-stagiaire, ce qui améliore le champ couvert, mais ne rend pas exhaustive la liste des organismes dont la formation continue constitue l'activité principale. En effet, 10 % de l'ensemble des organismes ne renseignent pas leur activité, mais la moitié ont déclaré moins de 12 000 euros de chiffre d'affaires, moins de 50 stagiaires et moins de 1 000 heures-stagiaire.

Lexique :

« Heures de formation dispensées » = nombre d'heures de formation effectivement réalisées par le formateur.

« Heures-stagiaire » = nombre total d'heures de formation dispensées par l'organisme de formation, tous stagiaires confondus. Si un organisme de formation n'emploie qu'un formateur qui dispense 2 heures de formation à 30 stagiaires, alors le nombre d'heures-stagiaire de cet organisme s'élève à 60.

« Durée moyenne de formation » = ratio du nombre total d'heures-stagiaire sur le nombre total de stagiaires.

« Les particuliers » = particuliers entreprenant à titre individuel et à leurs frais une action de formation en application de l'article L.920-13 du Code du travail.

« Les autres stagiaires » = stagiaires qui ne sont ni salariés, ni demandeurs d'emploi, ni particuliers, (par exemple : dirigeants non salariés ou bénévoles).

LA DÉCLARATION D'EXISTENCE ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les dispensateurs sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration préalable d'existence et le bilan pédagogique et financier (articles L. 920-4 et L.920-5 du code du travail).

La déclaration d'existence est préalable à toute activité. Elle a été instituée par la loi du 31 décembre 1975. Toute personne physique ou morale de droit privé qui désire exercer une activité de formation a l'obligation de déclarer son existence, ses objectifs et ses moyens. Cette déclaration permet le recensement des dispensateurs et renseigne sur leurs moyens et les domaines de formation sur lesquels ils souhaitent intervenir. Elle constitue une simple demande administrative et ne présente en rien les caractéristiques d'une quelconque reconnaissance de la qualité de la formation dispensée par les Pouvoirs Publics. Cette procédure, très souple, explique en partie l'augmentation enregistrée annuellement du volume des déclarations déposées en Préfecture, sans que cela ne corresponde à une véritable hausse de l'activité de formation proprement dite. Pour pallier cet inconvénient, le décret n° 2002-1176 du 17 septembre 2002 prévoit que les prestataires de formation rempliront à partir de 2003 une déclaration d'activité, enregistrée auprès du Préfet de leur région, qui devient caduque au bout d'un certain délai si l'activité de formation est nulle. La déclaration d'activité remplacera donc la déclaration d'existence. Elle doit être renseignée au moment où l'organisme porte connaissance à l'administration qu'il travaille sur le champ de la formation professionnelle continue. Les prestataires qui exercent déjà devront fournir la preuve de leur activité de prestataire de conventions et fournir la liste des formateurs.

Le bilan pédagogique et financier doit être établi tous les ans par le prestataire, qu'il exerce l'activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance. La déclaration et le bilan sont renseignés à l'échelon des établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la Préfecture enregistre au minimum un franc de chiffre d'affaires.

Lorsque pendant deux années consécutives, le bilan n'est pas renvoyé aux services de l'État, ou est renvoyé mais ne fait apparaître aucune activité, la déclaration d'existence devient caduque. Si le prestataire souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'existence et apparaîtra en tant que nouvel organisme de formation. Cette procédure, instaurée en 1990, vise à endiguer l'inflation des déclarations préalables évoquées plus haut.

Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à l'identification de l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics, ou de contrats avec des particuliers, et d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. À partir de 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Ces documents permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. Mais ils ne concernent pas les formations réalisées « en interne » (sans appel à un prestataire extérieur) par les entreprises privées ou les administrations, ni l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique (activité de l'AFPA notamment). L'apprentissage, considéré pour les Bilans Pédagogiques et Financiers comme relevant de la formation initiale, ne fait pas non plus partie de ce champ.

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) et exploités par la DARES.

(1) - Voir à ce propos le Document d'études n°45 de juin 2001. « Étude de la démographie des organismes de formation continue ».

Pour en savoir plus :

Isabelle Baudequin « L'offre de formation : une moindre hausse de l'activité en 1999 », *Premières Synthèses*, DARES, n° 03.1, janvier 2002.

Isabelle Baudequin, Annie Chanut, Alexandre Meliva, « Étude de la démographie des organismes de formation continue », *Document d'Études*, DARES, n° 45, juin 2001.

Alexandre Meliva, « La création des organismes de formation continue ou la difficile adaptation à un marché étroit », *Bref-CEREQ* n° 169, novembre 2000.

CEREQ, « L'offre de formation continue - Les organismes et leurs marchés », *Document du CEREQ* n° 71, janvier 1998.

Centre Inffo, « Le nouveau bilan pédagogique et financier », *Inffo Flash* n° 468, janvier 1997.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 239-45, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 , CEE (TTC) 118,10 , hors CEE (TTC) 120,20 . Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.